



VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Arrivé au terme de ce 1^{er} trimestre de la nouvelle législature et pour faire suite aux informations que je vous ai transmises en début d'année, je vous informe que compte tenu du fait qu'une seule personne a commencé son activité au sein du conseil municipal, j'ai rapidement pu procéder à la répartition des diverses commissions et délégations de l'exécutif et vous pouvez retrouver le détail sur notre site internet sous la rubrique «Exécutif».

Durant, ces 3 mois, nous avons également profité de réactualiser les statuts du personnel communal afin que chacun puisse être au courant des droits et des devoirs liés à sa fonction et des règles qui en découlent. Si nécessaire les ajustements de cahiers des charges y relatifs seront également mis à jour tout prochainement.

L'année 2009 verra l'arrivée de nouveaux visages parmi le personnel communal, puisque nous avons décidé d'engager un technicien et que nous devons également pourvoir un poste auprès des travaux publics suite au départ à la retraite d'un titulaire.

Ces modifications nous permettront de donner une nouvelle impulsion et nous espérons ainsi améliorer encore la qualité du service que nous vous offrons, cela nécessitera toutefois des adaptations de locaux et nous sommes à la recherche de solutions pratiques concernant notamment les bureaux de la juge et de la chambre pupillaire.

Par rapport au Conseil Général, la nouvelle donne issue des urnes, amène des adaptations au niveau de l'organisation interne mais également envers le Conseil Municipal. Nous constatons pour l'instant un besoin accru d'informations de la part des nouveaux membres et nous nous efforçons de leur donner les renseignements désirés dans les meilleurs délais en leur rappelant tout de même que nous avons des échéances à respecter et que tout ne peut pas être accompli de suite.

J'espère que la bonne collaboration entretenue jusqu'à ce jour perdurera à l'avenir et je compte sur une certaine compréhension de la part des diverses instances œuvrant pour le bien de la collectivité vétrozaine.

Nous sommes actuellement occupés au bouclage des comptes de l'année 2008 et nous vous en donnerons un large aperçu lors de l'édition du 2^{ème} trimestre 2009. J'en profiterai pour dresser un état des chantiers mis en œuvre durant le premier semestre.

En effet, suite à la séance d'information à la population concernant le projet de réaménagement de la place au centre du village avec la construction de bâtiments répondant aux besoins à venir des structures de la petite enfance et d'un foyer de jour pour nos aînés, il m'est apparu clairement que les habitants étaient également demandeurs de nouvelles sur les investissements prévus.

J'en ai pris bonne note et, à l'avenir, nous essaierons, soit par l'intermédiaire du Vétrozspective, soit par la mise sur pied de séance d'information, de vous apporter plus de connaissances sur les projets importants pour notre Municipalité.

Pour terminer, je vous invite à utiliser fréquemment le site internet qui nous permet de vous donner rapidement les renseignements nécessaires ou les informations sur l'actualité de la vie villageoise. Nous tâcherons aussi d'utiliser au mieux cet outil pour vous fournir des nouvelles concernant l'évolution des divers projets en cours.

Belle fête de Pâques à tous et au plaisir de vous rencontrer lors des manifestations de printemps organisées sur notre belle commune.

Stéphane Germanier
Président

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



1^{er} TRIMESTRE 2009

- Prend connaissance de la liste des nonagénaires pour l'année 2009
- Fixe le planning des séances du conseil municipal pour l'année 2009
- Arrête le plan de travail 2009 du personnel communal, basé sur l'administration cantonale
- Entérine la répartition des dicastères proposée par le président de la Municipalité
- Adjugé le mandat lié au suivi hydraulique du chantier des torrents des Moulins et Fontaines au bureau Idealp SA et celui d'ingénieur au bureau Editech SA
- Prend acte de la dissolution des sociétés de tir d'Ardon et Conthey, suite à la fermeture du stand de tir de Vétroz
- Prend acte de la cessation d'activité de Pizza-Dom Sàrl
- Autorise TransHeli SA à procéder aux traitements par hélicoptère pour l'année 2009 aux mêmes conditions que les années antérieures
- Décide de proposer au Conseil Général le renouvellement du mandat d'organe de révision de la Municipalité à la fiduciaire Fidag SA
- Nomme Thierry Sabatier à la commission d'aide à la rénovation en tant que représentant professionnel
- Rencontre le bureau du Conseil Général afin de planifier les travaux 2009 de ce dernier
- Adopte les nouveaux statuts du personnel communal
- Prend acte du départ du prier Jean-François Luisier et de son remplacement par le curé Daniel Reynard qui officiera dès la fin de l'été pour les paroisses d'Ardon et Vétroz
- Adjugé le mandat d'architecte pour la transformation des anciens vestiaires des Plantys en salle de classe au bureau d'architecture Cagna & Wenger SA
- Décide la modification des horaires du bureau de vote pour le samedi soir, qui après les élections cantonales ne sera plus qu'ouvert entre 18 h et 19 h, par contre le vote anticipé à l'urne communale sera élargi aux heures d'ouverture du bureau communal dès la distribution du matériel de vote
- Adjugé le mandat d'ingénieur pour la réfection de la rue Pré-Fleuri au bureau SD Ingénierie SA
- Réceptionne le rapport final concernant le plan général d'évacuation des eaux et demande aux divers services concernés d'en tenir compte à l'avenir lors des travaux y relatifs
- Adjugé le mandat d'ingénieur pour les aménagements extérieurs aux Plantys au bureau Editech SA
- Fixe l'assemblée bourgeoise pour les comptes 2008 et le budget 2009 au lundi 30 mars 2009 à 19 h à la salle paroissiale
- Engage Monsieur Michel Chèvre au poste de technicien communal dès le 1^{er} juin 2009
- Entérine le terme de l'autorisation d'exploiter à Monsieur René Clivaz pour le Relais du Valais et à Monsieur Jean-Marie Théler pour le Coq en Pâte

PERSONNEL COMMUNAL



Nous souhaitons la bienvenue à **Monsieur Michel Chèvre**, né en 1955 et domicilié à la route du Canal 50 à Vétroz, qui débutera son activité le 1^{er} juin 2009 en qualité de **technicien communal**.

Sa formation de surveillant de chantiers auprès de l'école d'ingénieurs de Fribourg ainsi que son expérience professionnelle seront sans aucun doute un apport précieux pour notre Municipalité.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE AU CENTRE DU VILLAGE



Le projet de réaménagement de la place au centre du village a été présenté à la population le lundi 23 février 2009. Environ 150 personnes ont répondu à notre invitation et ont pu faire part de leurs remarques ou suggestions lors d'un échange après l'historique du projet par le président de la Municipalité et la présentation du concept par les 2 architectes.

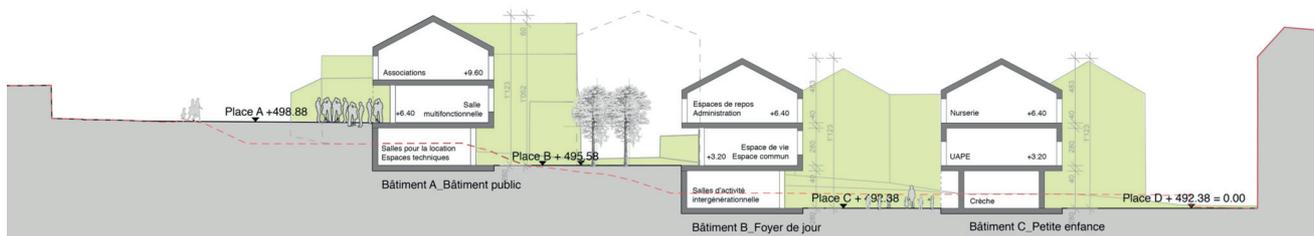
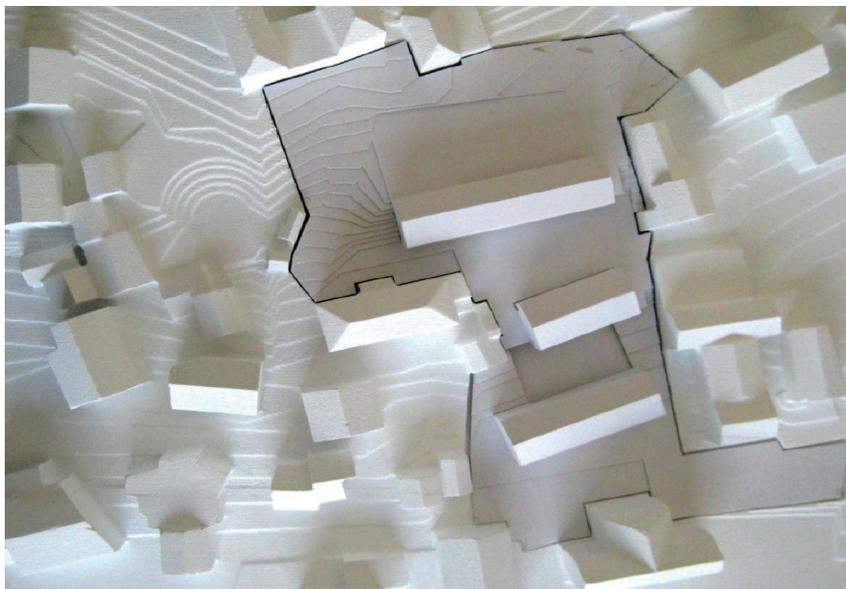
Nous sommes satisfaits de l'échange qui a eu lieu lors de cette soirée et nous espérons que la suite de ce processus sera tout aussi fructueuse afin de pouvoir mettre à disposition de la population des infrastructures qui répondent au plus large consensus possible.

Cette séance décidée de longue date par le Conseil Municipal, faisait suite à la présentation au Conseil Général en septembre 2008 et à l'adoption par ce dernier d'un crédit d'engagement en décembre 2008.

Malgré les remarques de quelques esprits chagrins, une certaine logique a été suivie dans la transmission de l'information sur ce projet d'envergure pour la Municipalité de Vétroz. Nous aurons d'ailleurs tout prochainement des rencontres avec les riverains directement concernés afin de prendre connaissance de leurs craintes légitimes.

Nous espérons qu'avec ce processus il sera possible de mettre en œuvre un projet, dont l'utilité n'est contestée par personne à ce jour, qui devra s'insérer dans un contexte bâti existant sans pour autant chambouler du tout au tout la stabilité actuelle du cœur du village.

Comme nous en avons pris l'engagement envers le Conseil Général, l'évolution de ce projet fera l'objet de compte rendu lors de chaque séance plénière et nous vous en tiendrons également informés par le biais de notre publication trimestrielle ou à travers notre site.



RÉAMENAGEMENT DE LA PLACE AU CENTRE DU VILLAGE (SUITE)



COMPLEMENT D'INFORMATION PAR LE BUREAU DU CONSEIL GENERAL DE VETROZ-MAGNOT

Dans le cadre du projet de densification du centre du village de Vétroz et dans le but de rétablir objectivement les faits -suite à diverses interventions- il convient de redéfinir, pour une bonne compréhension mutuelle, certains éléments, à savoir :

- Le Législatif élabore les lois et les règlements, surveille les activités de l'exécutif, accorde ou refuse les budgets / les crédits et contrôle les comptes.
- L'Exécutif, lui, propose des projets, demande les crédits, fait appliquer les décisions et administre la cité.
- Les commissions du Conseil général reçoivent des mandats du Bureau du Conseil général et tentent de les remplir au plus près de leur conscience et de leurs compétences, dans les délais impartis et dans le respect des différences de sensibilité, mais toujours pour le bien et le mieux-être des citoyens dont ils sont les porte-voix.

Dans le cas qui nous intéresse, soit l'avant-projet de densification du village de Vétroz, le Conseil communal avait connaissance de diverses situations concernant le domaine social de Vétroz, tels que :

- Mise en application des normes légales régissant les institutions de la petite enfance;
- Nécessité de mettre en place une structure de jour pour les aînés;
- La demande des sociétés villageoises d'avoir une infrastructure idoine pour l'organisation de diverses manifestations d'envergure gravitant autour de la place du Four;
- Répondre au besoin toujours croissant de locaux de la part de ces mêmes sociétés locales à but non lucratif.

Afin de répondre à ces diverses demandes, l'Exécutif décide, **à l'unanimité**, de saisir l'occasion du réaménagement indispensable de cet espace commun important au cœur de Vétroz pour le mettre en valeur en regroupant l'ensemble des éléments cités ci-dessus. Il lance donc un concours d'idées qui débouche sur la détermination officielle d'un jury d'experts. Un premier prix est décerné.

Dès lors, il s'agit de poursuivre la démarche en vue de la réalisation d'un ouvrage unique en trois bâtiments, au Nord de l'Ancienne Ecole de Vétroz.

A ce stade et seulement à ce stade intervient le Conseil général. Les membres du Législatif sont dûment informés et **doivent se prononcer sur un crédit d'engagement avant que l'Exécutif n'engage des frais d'étude complémentaires**. C'est dans ce but que fin septembre 2008 est nommée

une commission extraordinaire de 7 membres qui reçoit le mandat suivant :

« Analyser sous l'angle financier et en tenant compte de tous les futurs investissements de notre commune la faisabilité pécuniaire de ce projet, et soumettre aux membres du Conseil général tous les éléments chiffrés devant lui permettre de se forger une opinion objective en vue de l'acceptation ou du refus d'un crédit d'engagement pour concrétiser cette réalisation d'envergure. »

Voilà la mission de la commission. Tout le reste n'est que brassage de vent et verbiage inutile.

Après avoir consacré quelque 100 heures cumulées à l'accomplissement de leur mandat, les membres de la commission extraordinaire arrivent à la conclusion suivante en ce qui concerne le financement de ce projet :

« Au vu de ces résultats..., nous pouvons considérer que l'endettement par habitant au 31.12.2017 se situerait dans le quartile inférieur de la catégorie d'endettement « Endettement important », selon l'échelle cantonale.

Nous tenons également à relever que ces prévisions doivent être vues sous un angle **strictement estimatif** et considérées comme aléatoires, étant donné que celles-ci ont été projetées sur une durée de 8 ans avec tous les impondérables qui s'y rapportent. En revanche, nous sommes d'avis que ces indicateurs permettent à chaque conseiller général de se prononcer clairement selon son aversion ou sa propension à accepter un risque. »

Nous ne pouvons pas accepter que l'on puisse affirmer que les élus 2005-2008 n'ont rien compris et qu'ils vilipendent les deniers publics. Ces affirmations sont contraires à la vérité et de plus, à la limite de la diffamation. Cette attitude foule au pied tous les principes démocratiques qui font la richesse de notre société.

Le respect du travail des élus, certes imparfait mais toujours au plus près de leur conscience et en toute responsabilité, doit être une vertu cardinale défendue par tous les citoyens de notre beau village.

Au nom du Bureau du Conseil général:
Béatrice Duc, présidente

PS: l'intégralité du rapport de la commission extraordinaire « Densification du village » est à disposition sous www.vetroz.ch/legislatif.